



Mairie de Fenieux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2019

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, SÉNÉCHAUD Julie, MM. LIÉBOT Jean-Michel, NETIER Cédric, ROSSARD Jean-Michel.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, RENAULT Françoise MM. FOURRÉ Jean-Claude, NICOLE Jerry.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

CCVG : avis sur le projet du PLUi arrêté

Le projet de PLUi arrêté par la CCVG est validé par le conseil municipal.

CCVG : approbation du rapport de la CLECT

Considérant que le rapport de la Clect a pour finalité de retracer le montant des charges transférées par la commune à l'Epci dans le cadre de transfert de compétences ou vice-versa en cas de restitution de compétence.

Considérant qu'il a pour objet d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la révision du montant de l'attribution de compensation.

Considérant que les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour approuver ce rapport par délibération concordante prise à la majorité qualifiée d'au moins des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

Personnel : suppression de poste

A partir du 01/12/2019 le poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe est supprimé. Il sera remplacé par un adjoint d'animation.

Personnel : adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire

Le conseil décide d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de maintenir la participation communale de 7 € par agent et par mois à partir du 01/01/2020.

Créances éteintes et admises en non-valeur

Suite aux états présentés par le Comptable Public, le conseil accepte de mettre en non-valeur 183,40 € et d'éteindre une créance de 261,70 €.

Achat d'un compresseur

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, choisit comme fournisseur CB ELEC de Saint-Maixent l'Ecole et autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 1 820,74 € ttc pour l'acquisition, l'installation dans l'atelier et la mise en service d'un compresseur de Marque LACME.

La Poste : renouvellement de la convention

La convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale de la Commune avec la Poste est renouvelée pour 9 ans avec les mêmes horaires.

Avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et assainissement du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine

Le conseil accepte l'ensemble du rapport sur l'eau, l'assainissement collectif et non collectif du Syndicat des Eaux de la Gâtine.

Demandes de subvention

Le conseil accepte de verser 1 300 € à l'A.P.E. pour financer les 10 transports des élèves des cycles 2 et 3 à la piscine de Parthenay

Le conseil refuse de verser une subvention à l'AFMTELETHON et aux Gymnastes de l'Egray.

Informations diverses

Repas des 65 ans et plus : Il aura lieu le mercredi 20 novembre et les personnes qui ne peuvent pas y participer recevront un colis.

A Fenioux le 25 novembre 2019

La secrétaire de séance,

Le Maire,